



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 274 DU 12 AU 19 JUILLET 2021**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 2 victimes de VSBG et 2 enlevées.

Parmi les victimes figurent 2 femmes tuées.

Des policiers, des militaires, des Imbonerakure et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces vio-

lations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur des questions de justice, de gouvernance, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des faits sécuritaires ayant emporté des vies humaines.

## **LES GRANDS TITRES**

**I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

**II. DE LA GOUVERNANCE**

**III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

**IV. DES FAITS SECURITAIRES**

## CONTENU

<b>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</b>	<b>3</b>
<b>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</b>	<b>3</b>
<b>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</b>	<b>3</b>
<b>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES.....</b>	<b>3</b>
<b>I.4. DE LA JUSTICE.....</b>	<b>4</b>
<b>II. DE LA GOUVERNANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. DES FAITS SECURITAIRES.....</b>	<b>5</b>
<b>IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</b>	<b>5</b>
<b>IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE.....</b>	<b>5</b>
<b>IV.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</b>	<b>6</b>
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>7</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FBU</b>	: Francs Burundais
<b>OBR</b>	: Office Burundais des Recettes
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementales
<b>OPJ</b>	: Officier de Police Judiciaire
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance
<b>VSBG</b>	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### ***Une femme tuée en commune et province Kirundo***

En date du 13 juillet 2021, dans l'avant midi, sur la colline Kabonde, zone Cewe, commune et province Kirundo, Léoncie Kabihogo, âgée de 38 ans, a été fusillée par un policier. Selon des sources sur place,

le policier disait qu'il voulait lui guérir une maladie de rate ayant des signes cliniques de gonflement de ventre. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a été arrêté. Le gouverneur de Kirundo a demandé à la population d'éviter des croyances obscures.

### **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Une fille violée en commune Mugongo- Manga, province Bujumbura rural***

En date du 12 juillet 2021, vers la nuit, sur la colline Jenda rurale, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Egide Habarugira, âgé de 53 ans, a violé sa fille H., âgé de 15 ans, écolière à l'ECOFO Virgo Sapiens de Jenda. Selon des sources sur place, Egide vivait avec sa fille dans sa maison car sa femme avait quitté la maison à cause des mésententes entre elle et son mari. Selon les mêmes sources, après cet acte, Egide a tenté de se suicider en se donnant de l'acide et des voisins sont intervenus et l'ont transporté à l'hôpital d'Ijenda.

#### ***Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 11 juillet 2021, vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, E.N., âgée de 16 ans, a été violée par Etienne Ngezahingejeje, âgé de 34 ans, veuf, père de six enfants et son frère Gafura, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, Etienne et Gafura avaient passé la soirée ensemble dans un cabaret. Ils sont rentrés vers 23 heures et ont trouvé la fillette endormie seule dans la chambre de la maison d'Etienne où la femme de Gafura lui avait mon-

tré. Cette fillette qui était venue rendre visite à sa grande sœur a été accueillie par la femme de Gafura qui lui a montré où se coucher. Selon les mêmes sources, après avoir trouvé la fillette dans sa maison, Etienne a appelé son frère pour lui montrer la fillette et tous l'ont violée. En date du 12 juillet 2021, vers 5 heures, les deux présumés auteurs ont été arrêtés par deux policiers accompagnés par deux chefs collinaires sur plainte de la concubine d'Etienne. Signalons que Gafura qui habitait à Bujumbura était venu vivre chez Etienne, il y avait un mois. Les deux frères avaient emmené des concubines dont la surnommée Kabebe, résident au centre de Buhiga, originaire de la commune Buhinyuza, province Muyinga. Après deux semaines, Etienne avait battu Kabebe qui est alors partie. En date du 14 juillet 2021, un OPJ en charge du dossier a conduit les deux hommes à l'hôpital de Buhiga et ils les ont fait retourner au cachot par après.

***Une fille violée en commune Mugongo- Manga, province Bujumbura rural***

***Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi***

### **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES**

#### ***Une personne enlevée en commune et province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 8 juillet 2021, vers minuit, dans une maison de passage appelée « City of Peace », au quartier Shatanya I,

commune et province Gitega, Mertus Mahoromeza, travaillant dans cette maison de passage, a été enlevé par des personnes qui étaient en tenue policières et d'autres en tenue civile, à bord d'un véhicule de type Jeep d'immatriculation du Gouvernement burundais.

***Un membre du parti CNL enlevé en commune Vugizo, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 9 juillet 2021, sur la colline Murinda, zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba, Innocent Ndagijimana, enseignant au Lycée communal Rubanda, membre du parti CNL, a été

***Une personne enlevée en commune et province Gitega***

***Un membre du parti CNL enlevé en commune Vugizo, province Makamba***

arrêté à son domicile par des policiers accompagnés par des agents du SNR et conduit à bord d'un des deux véhicules des responsables du SNR dans les provinces de Bururi et Makamba. Selon des sources sur place, avant de partir, ils ont tabassé à coups de gifles la femme d'Innocent et l'ont conduit vers une destination inconnue.

## ***1.4. DE LA JUSTICE***

***Un membre de la milice Imbonerakure libéré en commune Gihanga, province Bubanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 9 juillet 2021, au cachot du poste de police de la commune Gihanga, province Bubanza, Déo Maboneza, chef de la milice Imbonerakure en commune Gihanga a été fait libérer par le responsable communal du parti CNDD-FDD à Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, ce responsable communal du

parti CNDD-FDD à Gihanga s'est rendu au cachot du poste de police de la commune Gihanga où était détenu Déo depuis le 6 juillet 2021 et a demandé à l'OPJ en charge du dossier de lui donner Déo et il est parti avec lui. Le procureur de la République à Bubanza, Jean Claude Nsengiyumva avait indiqué que Déo Maboneza allait être jugé dans un procès de flagrance après qu'il ait torturé Cécile Irankunda en date du 5 juillet 2021. La victime a fui son domicile à cause de la peur d'être tuée.

## ***II. DE LA GOUVERNANCE***

***L'inquiétude des cultivateurs des marais en province Cankuzo***

En date du 17 juillet 2021, à travers son communiqué signé, le Gouverneur de la province Cankuzo a exigé aux cultivateurs des marais de cette province de planter seulement des légumes comme des choux et des poireaux ou des oignons, cultures recommandées par l'autorité ayant l'agriculture dans ses attributions. Selon des sources sur place, cette autorité provinciale a mis en garde ceux qui ne seront pas capables d'accomplir cette tâche qu'ils seront chassés de leurs propriétés afin de les attribuer aux autres. Selon les mêmes sources, cette mesure

a inquiété les cultivateurs des marais qui avaient l'habitude de cultiver le maïs et le haricot afin de se nourrir et combattre la famine. Pour eux, cultiver seulement les légumes rendrait difficile leur vie et que cette mesure est une manœuvre des autorités pour les exproprier.

***Sept cent litres d'essence saisis en commune Nyanza lac, province Makamba***

En date du 14 juillet 2021, vers 12 heures, sur la frontière Burundo-Tanzanienne, à Kabonga, commune Nyanza lac, province Makamba, environ sept cent litres d'essence contenus dans dix-sept bidons transportés frauduleusement à bord d'un véhicule de type probox à destination de la Tanzanie ont été saisis par des militaires du 422<sup>ème</sup> bataillon commando. Selon des sources sur place, le véhicule et ce carburant ont été gardés au 422<sup>ème</sup> bataillon commando de Nyanza-lac avant de les remettre à l'OBR pour la suite du dossier.

***L'inquiétude des cultivateurs des marais en province Cankuzo***

***Sept cent litres d'essence saisis en commune Nyanza lac, province Makamba***

### III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

#### *Trois propriétaires des parcelles interdits de construire en commune Buhiga, province Karuzi*

En date du 15 juillet 2021, vers 6 heures du matin, dans le quartier Kigwati, colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Pierre Claver Ndinzirindi, âgé de 49 ans, Ernest Itangishaka, âgé de 34 ans et un prénommé Ernest, âgé de 35 ans agent de l'ONG local Réseau 2000+, ont été interdits de continuer leurs travaux de construction de leurs parcelles par le chef de colline Antoine Ntukamazina alias Sembwa, accompagné par Landry, représentant collinaire du parti CNDD-

FDD et de deux policiers. Selon des sources sur place, ces derniers ont également arrêté Ernest Itangishaka ainsi que son maçon et ils les ont conduits au cachot communal du poste de police où ils ont passé 4 heures avant d'être relâchés accusés d'avoir résisté à cet ordre. Selon les mêmes sources, ces parcelles ont été délivrées en 2000 par l'administration communale et les victimes possèdent des documents délivrés par l'administrateur qui était en place. Par contre, le motif avancé par ces autorités à la base est que ces parcelles ont été octroyées par une administration non reconnue.

### IV. DES FAITS SECURITAIRES

#### IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

##### *Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke*

En date du 13 juillet 2021, vers 15 heures, sur la 11<sup>ème</sup> transversale, colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ de coton par des cultivateurs. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté et portait des blessures au niveau de la gorge et du front. Selon les mêmes sources, le chef de zone Cibitoke a ordonné à la population d'enterrer ce corps sur le même lieu.

##### *Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega*

En date du 8 juillet 2021, avant-midi, dans le quartier de Musinzira, commune et province Gitega, un corps sans vie de Jean Sindihebura, âgé de 34 ans, a été retrouvé, sur son lieu de travail, pendu à un arbre. Selon des sources sur place, la victime habitait sur la sous-colline Mwumba, colline Nyabututsi de la même commune.

##### *Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga*

En date du 18 juillet 2021, vers 14 heures, sur la colline Cibare, commune et province Muyinga, un corps sans vie de Jonathan Miburo, âgé de 60 ans, célibataire, a été retrouvé suspendu sur une corde au salon de la maison de son grand-frère. Selon des sources sur place, la victime avait un problème mental. Selon les mêmes sources, ce corps a été récupéré et transporté par la police vers la morgue de l'hôpital de Muyinga.

##### *Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke*

##### *Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega*

##### *Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga*

#### IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

##### *Un corps sans vie retrouvé en commune Gashoho, province Muyinga*

Une information parvenue à la Ligue en date du 13 juillet 2021 indique qu'en date du 11 juillet 2021, vers 21 heures, sur la colline Nyarushanga, zone Burambira, commune Gashoho, province Muyinga, un corps sans vie de Jean Nduwamungu, âgé de 51 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, des voisins l'ont trouvé fraîchement tué à coups de gourdin. Selon les mêmes sources, des conflits familiaux ont été à la base de ce crime. Michel Nibizi, Nestor Gakwaya et Salvator Nshimirimana ont été arrêtés

par des policiers pour des raisons d'enquête.

##### *Une femme tuée en commune Kiremba, province Ngozi*

En date du 12 juillet 2021, vers 5 heures du matin, sur la colline, zone et commune Kiremba, province Ngozi, Générose Cimpaye, âgée de 45 ans, a été tuée à coups de couteau par Ferdinand Marorerwa, âgé de 61 ans, ex-conjoint. Selon des sources sur place, la victime était allée aux latrines quand Ferdinand l'a attaquée et l'a poignardée sur différentes parties du corps. Selon les mêmes sources, cette

victime a succombé après son évacuation à l'hôpital Kiremba et Ferdinand s'est rendu au poste de police de Kiremba. Signalons que Marorerwa et Cimpaye avaient divorcé. En date du 14 juillet 2021, le TGI Ngozi a

***Un corps sans vie retrouvé en commune Gashoho, province Muyinga***

***Une femme tuée en commune Kiremba, province Ngozi***

condamné Ferdinand à perpétuité et à un paiement d'une somme de 30 millions de dommages et intérêts.

### ***IV.3.AUTRES FAITS SECURITAIRES***

#### ***Entraînements paramilitaires de la milice Imbonerakure en commune Mugina, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 11 juillet 2021, de 3 heures à 5 heures du matin, au terrain de football de la colline Gitebe, commune Mugina, province Cibitoke, plus de 200 Imbonerakure provenant des 22 collines de la commune Mugina ont été entraînés au maniement des armes, aux sports militaires et aux techniques de combat. Selon des sources sur place, ces entraînements étaient dirigés par Mathias Bizimana, démobilisé, agent du SNR en commune Mugina et le prénommé Emmanuel, responsable communal de la Ligue des jeunes Imbonerakure en commune Mugina. Selon les mêmes sources, celui-ci a annoncé aux participants que toutes les collines devaient participer à ces entraînements et a dit que les meilleurs seraient envoyés dans des missions qui n'ont pas été précisées. Ces Imbonerakure ont interdit d'autres personnes qui utilisaient ce terrain pour le sport à cette date et les chrétiens qui allaient à la messe d'y passer.

#### ***Attaque des Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 11 juillet 2021, vers 10 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, des Imbonerakure de cette colline commandés par leur chef Cyriaque Ncutinamagara ont attaqué et tabassé deux frères, Pontien Nkezabahizi et Placide Ndabahaganye. Selon des sources sur place, ces derniers ont été accusés d'avoir détruit des briques cuites de leur oncle paternel Antoine Cimpaye qu'il fabriquait dans la propriété non encore partagée appartenant à leur grand-père. Selon les mêmes sources, en se défendant contre ces attaques, Pontien Nkezabahizi a blessé au niveau de la tête à coup de couteau, Cyriaque Ncutinamagara, âgé de 40 ans, représentant collinaire des Imbonerakure. La police qui est intervenue a arrêté et conduit les deux frères au cachot de la police à Buhiga tandis que le blessé a été évacué vers l'hôpital de Buhiga.

#### ***Une maison démolie en commune Gihogazi, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 10 juillet 2021, vers 9 heures du matin, sur la colline Ruyaga, zone Munanira de la commune Gihogazi, province Karuzi, une maison de Niyonzima a été démolie par deux hommes à savoir Soringi, âgé de 33 ans et Jonas, âgé de 24 ans, originaires de la colline Bikinga, zone Rusamaza de la même commune. Selon des sources sur place, ces derniers avaient donné un crédit de 100.000 fbu à Niyonzima en leur promettant un remboursement de 200.000 fbu mais comme il a dépassé les délais convenus de remboursement, ils ont enlevé des tuiles sur sa maison quand il était parti en Tanzanie pour chercher du travail. Selon les mêmes sources, des autorités collinaires sont intervenues, les ont exhortés de remettre les tuiles sur le toit au plus tard, le 13 juillet 2021 et leur ont infligé une amende de 15.000 fbu.

#### ***Une personne blessée en commune Gihogazi, province Karuzi***

En date du 12 juillet 2021, vers 21 heures sur la colline Ruyaga, zone Munanira de la commune Gihogazi, province Karuzi, le nommé Mankero, âgé de 57 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été blessé au niveau de la tête à coups de bâtons et de houe par Oswald, âgé de 35 ans, Emmanuel, âgé de 23 ans et un autre Emmanuel, âgé de 20 ans originaire de la colline Bikinga, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les trois présumés auteurs rentraient d'une fête avec leurs amis et en arrivant près du ménage de Mankero, ils ont entendu des cris d'une des filles avec laquelle ils étaient en disant que les démons de Mankero la menaçaient. Les trois jeunes hommes ont directement défoncé la porte de la maison de Mankero qui était endormi dans sa chambre, l'ont frappé et blessé à l'aide d'une houe, d'une hache et d'un bâton au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Mankero était accusé de sorcellerie par le père d'Oswald et d'Emmanuel de 23 ans. Des policiers sont intervenus et ont arrêté les trois jeunes hommes qui ont été conduits au cachot de la commune tandis que Mankero a été évacué vers le CDS Gihogazi où il a été alité.

## ***V. CONCLUSION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays. à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques sociaux et culturels ainsi que des faits sécuritaires.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Ce bulletin répertorie également des questions liées